

Contact :

- Jean-Michel Prieur (courriel : jean-michel.prieur@gatine.org)
- Perrine Masseau (courriel : perrine.masseau@gatine.org)

Parthenay, le 20 décembre 2011

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous faire parvenir ce guide des matériaux de revêtement et du petit mobilier urbain relatifs à l'espace public.

Le Pays de Gâtine a souhaité porter l'élaboration de ce guide destiné aux élus municipaux et communautaires du Pays de Gâtine ainsi qu'à leurs agents techniques, responsables de l'entretien des espaces publics. Nous espérons qu'il vous apportera une aide précieuse dans les décisions relatives à vos projets d'aménagement d'espaces publics et qu'il vous aidera à discuter plus facilement avec vos maîtres d'œuvre et entreprises.

Ce guide, à la fois technique et pédagogique, est composé de fiches individuelles relatives aux matériaux de revêtement et au mobilier urbain. Des fiches spécifiques (éclairage public et conduite apaisée) ont également été élaborées ainsi qu'un tableau récapitulatif de tous les matériaux de revêtement présentés.

Les fiches présentent un ensemble de matériaux et de mobiliers qui sont des outils d'aménagement.

La qualité d'un projet urbain repose en grande partie sur la simplicité et la lisibilité des espaces, qui a tendance à s'altérer avec l'utilisation de nombreux matériaux et, lorsqu'ils sont choisis seulement sur catalogue, la superposition d'objets et de mobiliers urbains pouvant être démodables et coûteux en entretien.

Ce guide doit cependant être utilisé en tenant compte de ses limites, à savoir :

- ⤴ Les coûts présentés sont amenés à évoluer dans le temps, mais ils sont également différents selon plusieurs critères, notamment la localisation du projet, les quantités, les différences de mises en œuvre particulières, les structures de chaussée ou d'espaces, et parfois même en fonction de la saison à laquelle sont entrepris les travaux, etc.
- ⤴ Tous les matériaux de revêtement et éléments de mobilier urbain n'ont pu être recensés dans ce guide, il s'agit d'un échantillon présentant les principaux.
- ⤴ Ce guide se doit de ne citer aucune marque. Ainsi, certains matériaux connus par le nom de la marque ne sont pas cités dans ce guide, mais figurent sous le nom du générique s'y rapprochant le plus.

Nous vous rappelons par ailleurs que le Pays de Gâtine vous propose gratuitement ses services, notamment dans le cadre de l'élaboration de vos projets d'urbanisme, tels que :

- L'aménagement, l'embellissement, la sécurisation et la mise en accessibilité de l'espace public (traverse de bourg – village, places, parvis et abords d'équipements) ;

- La réhabilitation et le renouvellement d'îlots bâtis dans les centres villes, bourgs et villages (réhabilitation immobilière, aménagement foncier et cœur d'îlots) ;
- La création et l'extension de lotissements ;
- La réhabilitation de petits patrimoines publics non protégés ;
- Les procédures d'urbanisme telles que la création de zone d'aménagement différée (constitution de réserve foncière), la rédaction de dossier d'expropriation et d'enquête publique ;
- Les documents de planification : Plan Local d'Urbanisme et carte communale ;

Notre accompagnement à la demande, pris le plus en amont possible pour le plus d'efficacité, prend en compte les éléments suivants :

- Aide à la définition des enjeux ;
- Rédaction de programmes de consultation ;
- Aide à la passation de marchés publics (liste de bureau d'études, procédure dématérialisée, analyse des offres, auditions, courriers et réponses aux bureau d'études) ;
- Suivi des études et montage des plans de financements ;
- Instruction des financements gérés par la Pays ;

Ce sont plus de 40 communes cette année, contre une trentaine, il y seulement 2 ans, qui ont fait appel à nos collaborateurs, pour plus d'une soixantaine de projets uniquement dans ces domaines.

Nous continuons d'être à votre service, n'hésitez pas à nous contacter.

La conception de ce guide a été prise en charge grâce aux contractualisations du Pays de Gâtine avec ses partenaires et à la recherche de fonds européens. Ainsi, la participation financière de la Région Poitou-Charentes via le Contrat Régional de Développement Durable du Pays de Gâtine, du Conseil Général des Deux-Sèvres via le Proxima Pays, l'enveloppe LEADER et de l'Europe via le programme LEADER, ont permis de réaliser ce guide.

Nous tenons particulièrement à remercier les professionnels de l'urbanisme et du génie civil qui ont été associés au travail d'élaboration de ce guide : les directeurs et responsables du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, les services techniques du Pôle Territorial de Parthenay de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres, de l'Agence Technique Territoriale de Gâtine du Conseil Général des Deux-Sèvres, de la Ville de Parthenay, des Communautés de Communes Gâtine-Autize et Terre de Sèvre et des représentants de la maîtrise d'œuvre.

Cette capacité à réunir les partenaires et à les associer au projet a permis d'apporter l'objectivité et le pragmatisme nécessaire à l'élaboration d'un tel document en valorisant les échanges d'expérience. Nous espérons pouvoir effectuer une mise à jour prochaine, d'ici un an environ, permettant d'apporter des corrections aux éventuelles erreurs, d'ajouter de nouveaux matériaux et de faire évoluer les prix si nécessaire.

Nous sommes d'ailleurs totalement intéressés à recevoir vos observations et demandes d'ajouts, de modifications, etc.

En espérant que vous trouverez dans ce guide toutes les informations utiles à la bonne réalisation de vos projets d'aménagements, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gilbert FAVREAU
Président du Pays de Gâtine